

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRÊT DE MATERIEL / ECORESPONSABLE

<p>ENTRE : NOM DE LA STRUCTURE :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>TEL :</p> <p>MAIL :</p> <p>PRESIDE PAR :</p>	<p>ET : LE REGISSEUR DE LA REGIE DE RECETTE « PRET MATERIEL »</p> <p>Paletes 09200 SAINT GIRONS</p> <p>Tél : 05 61 66 69 66 – 06 73 88 46 86 Mail : brice.murillo@couserans-pyrenees.fr service.dechets@couserans-pyrenees.fr</p>
--	--

Dans le cadre d'action de production de la Prévention des déchets, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES a acquis des gobelets réutilisables et du matériel de tri dans un but de réduction des déchets et de changement des comportements de consommation, afin de les prêter aux organisateurs de manifestations, festivals, fêtes et évènements sur le Couserans.

Le système de gobelet réutilisable et consigné est une excellente alternative aux gobelets jetables. En effet, il est plus résistant, lavable en machine et génère moins de déchets. La consigne significative de 1 euro permet d'en garantir la récupération.

1- REFERENCES

Le présent contrat de prêt est régi par la législation concernant le droit des obligations et plus spécifiquement les articles 1101 et suivants du code civil. La rubrique "clauses particulières" est la seule zone pouvant comporter des précisions ou des modifications sur les clauses générales décrites ci-après. En conséquence toutes les autres modifications sont considérées comme annulées de ce fait. L'association emprunteuse s'engage à appliquer les règles de l'art et du bon sens pendant toute la période de prise en charge du matériel pour la préservation des équipements qui lui sont confiés.

2- MANIFESTATION ET GOBELETS/MATERIELS SOUHAITES

NOM DE L'EVENEMENT :

ASSOCIATION :

DATE ET LIEU : / / à

NOM DU RESPONSABLE :

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

DATE D'EMPRUNT SOUHAITE : / /

DATE DE RESTITUTION : / /

MATERIEL EMPRUNTE	
GOBELETS 25CL :	
GOBELETS 10CL :	
CARAFES :	
CAISSETTES DE TRI :	
CAISSE DE RANGEMENT :	

A titre indicatif, et sans que cela n'engage la collectivité, il faut prévoir environ 3 gobelets par personnes attendues.

3- USAGE DES GOBELETS

Les gobelets sont réservés au seul usage de la consommation de boisson. Ils ne peuvent être utilisés dans aucun autre cas que cité précédemment, aux risques d'être détériorés et engendrer son remboursement.

4- MODALITES D'EMPRUNT

La mise à disposition commence au jour de sortie et se termine au moment de la réception du matériel en retour à Palétès – 09200 SAINT-GIRONS. Si l'association emprunteuse souhaite prolonger son utilisation, elle se doit de prévenir impérativement LE REGISSEUR ET/OU SES MANDATAIRES de cette prolongation, 48H à l'avance, afin de tenir le calendrier des mises à disposition à jour et d'assurer le bon déroulement du service. Pendant la durée de prêt, le matériel sera sous la responsabilité de l'association emprunteuse.

Les gobelets sont stockés dans des caisses pouvant contenir jusqu'à 500 verres réutilisables, empilés par 25, ou bien en caissettes pouvant contenir jusqu'à 300 verres, empilés par 20. Ils doivent être rendus sous le même conditionnement.

5- ETAT GENERAL AU DEPART ET AU RETOUR DU MATERIEL

Les gobelets fournis sont lavés et essuyés, il est néanmoins demandé à l'association emprunteuse de les rincer à l'eau claire avant toute utilisation. A compter de la date d'emprunt des gobelets, l'emprunteur sera responsable de l'hygiène, la propreté et les dégradations subies, à l'exception de celles résultant d'une usure normale. L'emprunteur s'engage alors à transporter les gobelets (quantités définie dans la convention), ne pas les détériorer et les retourner dans leur conditionnement initial, lavés, séchés et rangés.

Le matériel sera vérifié à son retour. La propreté des gobelets étant à l'appréciation du REGISSEUR ET/OU DE SES MANDATAIRES ; si des restes alimentaires ou des traces d'humidité sont constatées ou, dans un délai d'une semaine, si des moisissures apparaissent, cela entraînera le lavage de l'ensemble des gobelets du carton, par l'emprunteur.

CONSIGNES D'HYGIENE :

Lors de l'utilisation, **ne pas mélanger** les gobelets propres et sales.

Laver mécaniquement le gobelet après utilisation.

Le même gobelet peut servir plusieurs fois le même manifestant.

Essuyer et sécher les gobelets avant le rangement pour éviter les moisissures.

Vérifier la **propreté** intérieure des caisses contenant les verres.

Les gobelets rendus doivent être **UNIQUEMENT** ceux avec le logo de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES du SICTOM. Tout verre non sérigraphié avec le logo SICTOM ou de La Communauté de Communes COUSERANS PYRENEES ne sera pas comptabilisé lors du retour et devra être payé à la collectivité. (cf tarifs en fin de page 2).

Les conditions tarifaires pour le paiement des éléments manquants, abîmés ou sérigraphiés différemment sont les suivants :

NOMBRE DE VERRES NON RESTITUÉS, CASSÉS OU SERIGRAPHIÉS DIFFÉREMMENT		PRIX A L'UNITÉ
Gobelets 25cl ou 10cl	DE 0 A 249	1,00 €
	DE 250 A 499	0,70 €
	DE 500 A 1499	0,50 €
	DE 1500 A 1999	0,45 €
	A PARTIR DE 2000	0,40 €
CARAFES 1,5 L	1,50 €	
CAISSETTES DE TRI	10 €	
CAISSE DE RANGEMENT	15 €	

6- ACCOMPAGNEMENT

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES, propose à toute association qui le souhaite, un accompagnement gratuit pour l'utilisation de ces gobelets consignés et notamment pour la démarche de sensibilisation des bénévoles de l'association et la mise en place d'une consigne auprès de des utilisateurs des gobelets.

7- CLAUSES PARTICULIÈRES

Pour chaque verre perdu et/ou endommagé, ou sérigraphié différemment du logo SICTOM ou de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES, une facturation sera effectuée sur la base d'un tarif dégressif par gobelets. Le paiement s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, à réception des gobelets.

8. CLAUSE D'ORDRE PUBLIC

Les biens objet du présent contrat sont affectés en priorité au service public. La possibilité d'en disposer n'est pas un droit mais une facilité que LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES accorde à certains bénéficiaires. Dans la mesure où le matériel n'est pas disponible lors de la demande de réservation, la collectivité ne saurait s'engager à répondre à la demande par un autre moyen (location auprès d'une entreprise privée, demande de prêt auprès d'une autre collectivité). De même, du matériel préalablement réservé pourra faire l'objet réquisition sur simple information pour toute raison d'intérêt général sans que la responsabilité de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS PYRENEES ne puisse être engagée.

Fait en 2 exemplaires à SAINT-GIRONS, le / /

L'utilisateur,
*Signature précédée de
la mention « Lu et approuvé »*

Le Régisseur,

Je soussigné(e), Le Regisseur et/ou ses mandataires agissant pour le compte de LA REGIE DE RECETTE «PRET MATERIEL » et M. ou Mme l'emprunteur, attestons avoir réalisé un état contradictoire du matériel et avons constaté :

MATERIEL	NOMBRE	ETAT	REMARQUES
GOBELETS REUTILISABLES 25 CL		Bon <input type="checkbox"/> Anomalies <input type="checkbox"/>	
GOBELETS REUTILISABLES 10 CL		Bon <input type="checkbox"/> Anomalies <input type="checkbox"/>	
CARAFES		Bon <input type="checkbox"/> Anomalies <input type="checkbox"/>	
CAISSE DE RANGEMENT		Bon <input type="checkbox"/> Anomalies <input type="checkbox"/>	
CAISSETTES DE TRI		Bon <input type="checkbox"/> Anomalies <input type="checkbox"/>	

Fait à SAINT-GIRONS

Le / /

L'utilisateur,
Nom, prénom et signature

Le Régisseur,
Nom, prénom et signature

QUELQUES CONSEILS POUR GERER AU MIEUX LA LOGISTIQUE DES VERRES REUTILISABLE ET CONTRIBUER AINSI A LA DURABILITE DES VERRES

1. ATTENTION AU LAVAGE

Prévoyez une équipe de bénévoles pour le nettoyage des verres pendant et après l'évènement. A plusieurs c'est plus rapide et convivial, seul c'est vite fatiguant. Les verres sont lavables en machine mais les lave-vaisselles peuvent faire « voler » les gobelets (légers), faites des essais.

Si vous lavez les gobelets à la main, merci de vous assurer que ceux-ci sont correctement lavés.

2. NE SOUS-ESTIMEZ PAS LE SECHAGE

Les verres doivent être impérativement secs avant d'être rangés, car s'ils ne sont pas parfaitement secs, ils prennent une odeur. Le séchage est moins simple qu'il n'y paraît : le polypropylène n'a que très peu d'inertie calorifique (par rapport au verre ou au métal). On ne peut donc pas compter simplement sur la chaleur emmagasinée dans le lave-vaisselle.

Prévoyez du temps et de l'espace. La méthode de la pyramide de gobelets « tête en bas » avec courant d'air semble être la meilleure. Si plein soleil, quelques heures suffisent.

Ne surtout pas empiler les verres tant qu'ils ne sont pas parfaitement secs, sinon ils moisissent.

3. CERTAINS LIQUIDES MARQUENT LES VERRES (NOTAMMENT L'ANIS)

L'odeur reste imprégnée. Merci de laver rapidement ceux qui ont servis pour le café. Si vous ne pouvez pas laver les verres immédiatement, laissez-les tremper.

4. MERCI DE RAMENER LES VERRES A LA DATE CONVENUE

Un évènement comme le vôtre les attend peut-être pour faire fonctionner son bar, avec les conséquences que vous connaissez.

Si vous avez un problème prévenez nous vite : 05 61 66 69 66.

5. GESTION DES CONSIGNES

Nous vous conseillons de faire la consigne des verres directement à l'endroit où vous servirez les boissons. Prix de la boisson + 1 euro la première fois.

Pensez à mettre une affiche explicative dans chaque buvette. Nous vous prêtons des affiches explicatives à mettre au bar.

Pour le retour des consignes, il se fait soit au bar, soit un point retour consigne à part.

6. PREVOYEZ DU FOND DE CAISSE DE 1 EUROS

D'expérience, en fin de soirée, vous verrez les festivaliers arriver au bar un par un pour demander une petite pièce de 1 euro contre leur gobelet. Comme en début de soirée, c'est avec souvent un billet qu'ils ont payé leur conso, cela peut poser problème. Passez à la banque avant de prendre du fond de caisse de 1 et 2 euros. Attention, selon les banques, il faut commander à l'avance.

Afficher les horaires de fermeture du bar et aussi du retour consigne peut vous éviter de passer une heure après la fermeture du bar à rendre les consignes.



CHARTRE D'ENGAGEMENT

POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

ECO-RESPONSABLES EN COUSERANS

Par la signature de cette Charte, nous nous engageons à :

- Limiter l'impact des outils de communication sur l'environnement** : impression sur papier recyclé (PEFC), utilisation des outils internet et interactifs (réseaux sociaux, e-mails, supports électroniques...).
- Réduire la production des déchets** en privilégiant du matériel réutilisable et recyclable, en assurant le nettoyage et la remise en état du site de la manifestation.
- Mettre en place un tri sélectif** : poubelles et containers spécifiques pour le recyclage des déchets.
- Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie**, qualité de l'éclairage et sonorisation.
- Privilégier l'emploi local et les produits issus des circuits courts** en respectant le rythme des saisons pour les produits alimentaires.
- Favoriser l'accès des manifestations au plus grand nombre** (jeunes, seniors, personnes à la mobilité réduite...), en privilégiant les modes de déplacement doux (transport en commun, vélo, marche à pied).
- Sensibiliser et informer le public au Développement Durable** par des animations ou signalétiques rappelant les consignes écoresponsables.

Fait le à

Nom et fonction de l'organisateur

.....

Signature